

Publié le 01 10 2024



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 26 septembre 2024

Objet de la délibération

APPROBATION DE L'AVENANT N°1 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIF A L'EXPLOITATION DU MULTI-ACCUEIL

Le vingt-six septembre deux mille vingt-quatre à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le dix-neuf septembre deux mille vingt-quatre, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

Etaient présents :

Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Nadia SOUFFOY , Pascal LE LIBOUX , Claudine CORPART , Valérie MAHÉ , Julian PONDAVEN , Lisenn LE CLOIREC , Marie-Françoise CÉREZ , Laure LE MARÉCHAL , Frédéric TOUSSAINT , Philippe PERRONNO , Jacques KERZERHO , Jean-François LE CORFF , Anne-Laure LE DOUSSAL , Tiphaine SIRET , Gwendal HENRY , Yves DOUAY , Guillaume KERRIC , Alain HASCOËT , Aline LE FUR , Julien LE DOUSSAL , Fabrice LEBRETON , Alain LARRIVÉ , Pierre-Yves LE BOUDEC , Michèle LE BAIL .

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Joël TRÉCANT pouvoir à Anne-Laure LE DOUSSA , André HARTEREAU pouvoir à Frédéric TOUSSAINT , Peggy CACLIN pouvoir à Valérie MAHÉ , Roselyne MALARDÉ pouvoir à Jean-François LE CORFF , Stéphane LOHÉZIC pouvoir à Michèle DOLLÉ , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ pouvoir à Fabrice LEBRETON , Hilal SAFAK pouvoir à Michèle LE BAIL .

Absent(s) :

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Monsieur Jean-François LE CORFF désigné pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Service Commande Publique Assurances
Contentieux

N° 2024.09.005

**APPROBATION DE L'AVENANT N°1 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
RELATIF A L'EXPLOITATION DU MULTI-ACCUEIL**

Rapporteur : Aline LE FUR

Par délibération n° 2024.04.016 du Conseil Municipal en date du 25 avril 2024, la Ville a attribué la Délégation de Service Public (DSP) relative à l'exploitation du multi-accueil à Hennebont, accueillant 50 enfants sur deux sites, pour une durée de 5 ans à la société LA MAISON BLEUE. Le début d'exécution du contrat est le 3 août 2024.

Conformément à l'article 9 du contrat et au contenu de son offre, le délégataire s'engage à créer une société dédiée dont l'objet social est exclusivement réservé à l'exécution de la présente DSP, ce qui est un gage de bonne transparence financière.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n° 1 actant le transfert de la DSP de la société LA MAISON BLEUE à la société dédiée, à savoir LA MAISON BLEUE - 184.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération n° 2024.04.016 du Conseil Municipal en date du 25 avril 2024,

Vu la notification du contrat de DSP à la société LA MAISON BLEUE en date du 5 juillet 2024,

Vu l'avis du Bureau Municipal en date du 2 et 16 septembre 2024,

Vu la présentation du dossier en Commission « Vie » en date du 10 septembre 2024,

Vu le projet d'avenant,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

- ➔ **APPROUVE** le projet d'avenant n° 1 dans le cadre de la Délégation de Service Public relative à l'exploitation du multi-accueil à Hennebont ayant pour objet d'acter son transfert à la société dédiée, soit LA MAISON BLEUE – 184.
- ➔ **AUTORISE** Madame la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n° 1 et tous documents se rapportant à ce dossier.

Le conseil adopte cette délibération à la majorité des suffrages exprimés par 29 voix pour et 4 voix contre
(Fabrice LEBRETON, Alain LARRIVÉ, Pierre-Yves LE BOUDEC, Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ),

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
La Maire,

Michèle DOLLÉ

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr